



Recherche : Agent d'insertion par les activités d'accompagnement à la scolarité et de loisirs éducatifs

Sous la responsabilité hiérarchique de la coordonnatrice de l'accompagnement à la scolarité et du coordinateur loisirs éducatifs, l'animateur sera amené à encadrer et accompagner les publics concernés : enfants, jeunes et parents.

Le poste est à pourvoir à partir de septembre 2013 : durée hebdomadaire du travail 35 h ; CDI ; salaire brut mensuel : 1660.40€ (5.93 € x 280 points) ; convention appliquée : animation socioculturelle

Niveau requis : Bac + 2 minimum ; expérience dans l'animation

Adresser CV et lettre de candidature à lydie.quentin@egdo.fr